

## Conseils de protocole

Dans le contexte de la présence d'un élu à un événement, voici certaines recommandations utiles :

1. Puisque nous sommes toujours dans un contexte de pandémie, il est important de bien respecter les consignes sanitaires en vigueur :
  - Prévoir du gel désinfectant à l'accueil
  - Prévoir des masques jetables au cas où
  - Éviter toutes les poignées de main
  - Respecter le 2 mètres de distance à la table pour les intervenants
  - Au moment de la prise de photo, s'assurer de respecter le 2 mètres entre les sujets ou demander à ceux-ci de porter le masque si la distanciation n'est pas possible
2. Il est suggéré que des places soient réservées à l'avant de la salle pour les dignitaires et partenaires importants, plus particulièrement pour ceux qui auront une prise de parole. Les intervenants devront porter le masque pour se diriger vers la scène mais pourront le retirer une fois assis.
3. Dans le contexte où un élu de l'Assemblée nationale prend la parole lors d'un événement, il arrive fréquemment que son équipe demande à avoir accès à un petit local pour un breffage pré-événement. Il peut aussi être recommandé qu'un drapeau du Québec soit sur la scène. De plus, si le maire de la ville hôte de l'événement est présent, un drapeau de la ville pourrait également être requis. Il est donc pertinent de vérifier ces points avec les équipes des élus, au préalable.  
Emplacement des drapeaux : si on est assis dans la salle et que l'on regarde la scène, le drapeau du Québec doit être à gauche du lutrin et celui de la Ville à droite.
4. Au tout début de l'événement, l'animateur aura à formuler des salutations d'usage. Il doit alors nommer les dignitaires présents du plus important au moins important. Par exemple :
  - Ministre
  - Députés provinciaux
  - Élus municipaux
  - Dirigeants de grands organismes régionaux/locaux